

1 Renseignements sur la personne handicapée					
Nom		Prénom		Numéro de dossier ou de permis de conduire	
Adresse (numéro, rue, appartement)			Ville, village ou municipalité		Province
Code postal	Téléphone		(Année-Mois-Jour) Date de naissance		Sexe <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
Langue de correspondance désirée <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais		Numéro de la vignette amovible		Numéro de plaque d'immatriculation de la moto ou du cyclomoteur	
Numéro de dossier d'indemnisation		(Année-Mois-Jour) Date de l'accident		Numéro de plaque d'immatriculation de la moto ou du cyclomoteur <sup>1</sup> (2 <sup>e</sup> moto ou cyclomoteur, s'il y a lieu)	

<sup>1</sup> Des frais sont applicables pour chaque vignette.

2 Critères d'admissibilité
<p>Pour être admissible, vous devez remplir les deux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>être propriétaire ou locataire d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur;</li> <li>être détenteur d'une vignette de stationnement pour personne handicapée et d'un certificat d'attestation valide, ou être admissible à l'obtention de ces deux documents.</li> </ul>

3 Signature de la personne handicapée
<p>_____</p> <p style="text-align: center;">Signature</p> <p style="text-align: right;">_____</p> <p style="text-align: right;">Date (Année-Mois-Jour)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Si vous n'êtes pas détenteur d'une vignette amovible, veuillez remplir le formulaire <i>Demande de vignette de stationnement pour personnes handicapées</i> à <a href="http://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/formulaires/">saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/formulaires/</a>.</li> <li>Joignez votre paiement sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre de la Société de l'assurance automobile du Québec. Pour connaître les frais à payer, consultez <a href="http://saaq.gouv.qc.ca">saaq.gouv.qc.ca</a>.</li> <li>Prévoyez jusqu'à 6 semaines pour l'analyse de votre demande et la transmission de la décision par la poste.</li> <li>La vignette de stationnement n'est pas remboursable.</li> </ul>

La communication de renseignements personnels
<p>Le personnel autorisé de la Société de l'assurance automobile du Québec traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et le Code de la sécurité routière. La Société communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements peuvent aussi servir aux fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.</p> <p>Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à <a href="http://saaq.gouv.qc.ca">saaq.gouv.qc.ca</a> ou téléphonez au Centre de relations avec la clientèle de la Société.</p>

Vignette de stationnement pour personnes handicapées (act. 6630)  
Société de l'assurance automobile du Québec  
Case postale 19850, succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 8Z4

Québec: 418 643-7620  
Montréal: 514 873-7620  
Ailleurs: 1 800 361-7620 (Québec, Canada, États-Unis)  
Site Web: [saaq.gouv.qc.ca](http://saaq.gouv.qc.ca)